Eléments de réflexion pour la création d'un mini parc marin protégé

Le projet de parc marin protégé dit « Golfe normand-breton » est en cours d'études depuis environ 5 ans.
Sauf erreur, il ne semble pas avancer, malgré le travail fourni par l'Agence des Aires Marines Protégées. On dit qu'il se heurterait à « des résistances »…
« Les Copains du Trieux », association créée voici une vingtaine d'années, suggèrent de faire avancer les choses sur une zone beaucoup moins vaste que la zone du golfe normand-breton, qui pourrait être limitée par exemple
A l'ouest par le chenal du Trieux (234,7°) voire Pommelin.
Au sud par le parallèle 48°49'(le Ferlas)
A l'est par le méridien 2°57'(la Garine)
(Ces limitations sont purement indicatives ; elles auront à être discutées avec les acteurs du projet.)
L'objet de cette expérience est de voir s'il est possible de limiter toutes formes de pêches, y compris la pêche à pied, sur la zone considérée, afin de laisser se reconstituer le biodiversité actuellement mise à mal par des pêches excessive, (comme ont su le faire les pêcheurs de la baie de Saint Brieuc avec les coquilles Saint Jacques).
L'intérêt de ce projet est qu'il est beaucoup plus simple à mettre en œuvre que le projet-mère, et que l'on pourra en mesurer les résultats à un horizon raisonnable.
Il implique naturellement l'accord préalable des autorités maritimes, du comité des pêches, des ostréiculteurs….et des pêcheurs à pied !
Il appartiendrait au Comité des pêches de définir avec les autorités compétentes le niveau de pêche compatible avec la reconstitution des réserves.